

Pour obtenir une augmentation de nos salaires, davantage d'égalité entre les personnels de l'éducation, participons à la grève interprofessionnelle du 27 janvier.

## Où en est l'égalité salariale ? On attend toujours

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes demeure en moyenne de 24 %. Les femmes subissent les temps partiels, travaillent dans des secteurs moins payés, en assumant le travail domestique gratuit au détriment de leur santé et de leurs droits.

A VALEUR EGALE,  
SALAIRE EGAL.

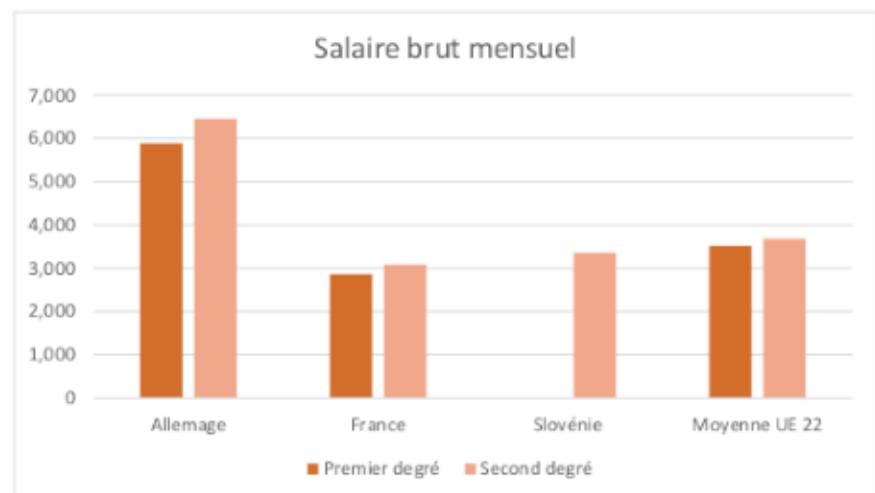


## Doit-on travailler plus pour gagner plus ? Non !

On entend souvent dire que les enseignant-e-s français-e-s sont moins bien payé-e-s que la moyenne de l'OCDE car iels travailleraient moins. D'après une étude réalisée la DEPP et publiée en 2013, un-e enseignant-e du premier degré travaillait 44h07 et un-e enseignant-e du second degré 41h17 par semaine. A titre de comparaison le temps de travail hebdomadaire moyen des actifs en France est de 39h (Insee). Pour couronner le tout, le manque d'effectifs des personnels administratifs, AESH, AED, infirmier-e-s, psy EN alourdit leur charge de travail, et la transfère en partie sur les enseignant-e-s.

## Quel est niveau de salaire des enseignant-e-s français-e-s ? Plus bas que la moyenne de l'OCDE

Par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE (rapport de septembre 2021), la rémunération des enseignant-e-s en France y est inférieure de 7% en début de carrière et jusqu'à 10 à 15% après 10 ou 15 ans d'ancienneté.



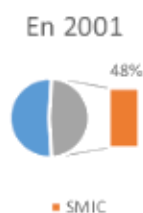
**SE SYNDIQUER**

## Le gel du point d'indice est-il un vrai problème ? Oui !

En 1996, un·e enseignant·e certifié·e ou assimilé·e (PLP/PE/PEPS) gagnait lorsqu'il était au milieu de la classe normale 2,5 fois le SMIC. Aujourd'hui, pour atteindre ce niveau de salaire, un·e enseignant·e certifié·e ou assimilé·e doit se trouver au dernier échelon de la Hors classe. Une manifestation éclatante du déclasserement salarial des enseignant·e·s.

A titre d'exemple, un·e enseignant·e échelon 7 :

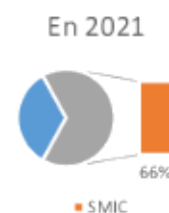
Part d'un SMIC dans le salaire échelon 7



Salaire échelon 7  
=> 2,17 SMIC



Salaire échelon 7  
=> 1,76 SMIC



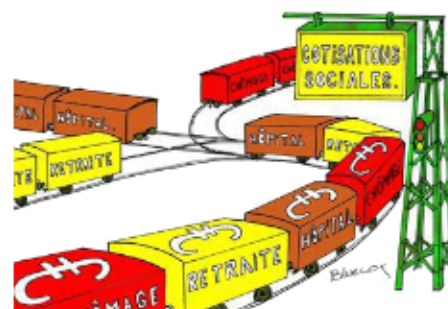
Salaire échelon  
=> 1,51 SMIC

## Augmenter le SMIC ? Oui !

On a tendance à oublier que l'Éducation Nationale comporte de nombreux emplois payés sur la base du SMIC voire même moins. C'est notamment le cas des AESH et des AED qui sont en plus loin d'être tous à temps complet. Les fonctionnaires catégorie C se retrouvent à peine au dessus du SMIC. En 2015, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion (Onpes) évoquait un manque de 300 par mois, situant la nécessité d'un salaire minimum pour vivre à environ 1 500 €. Pour la CGT, le SMIC doit être porté à 2 000 euros.

## Doit-on baisser les cotisations sociales ? Non !

Les cotisations sociales sont la part du salaire versée immédiatement aux caisses de retraite, de Sécurité sociale, pour les accidents du travail, les allocations familiales, le chômage... Le montant ainsi prélevé est mutualisé et redistribué selon les besoins à celles et ceux qui sont malades, accidenté·e·s, retraité·e·s... On parle alors de salaire socialisé. La politique d'exonérations de cotisations sociales depuis plus de trente ans assèche donc les caisses des finances publiques.



## Doit-on augmenter les salaires avec des primes ? 6 raisons de dire non !

- elles sont une source d'inégalité femmes/hommes
- elles impliquent le plus souvent une contrepartie de travail supplémentaire
- elles peuvent être fractionnées selon le mérite supposé
- on peut facilement les retirer, contrairement au salaire de base
- c'est une arme de chantage
- elles ne sont pas soumises aux cotisations sociales

**Tou·te·s en grève et en manifestation  
le 27 janvier  
RDV à 11h30 aux Brotteaux à Lyon**